

- COMMUNE DE LA BROsse-MONTCEAUX - RAPPORT DE LA CONSOMMATION D'ESPACES

- 9 JANVIER 2025 -

Préambule :

L'article L2231-1 du code général des collectivités territoriales dispose que :

Le maire d'une commune ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale doté d'un plan local d'urbanisme, d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale présente au conseil municipal ou à l'assemblée délibérante, au moins une fois tous les trois ans, un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur son territoire au cours des années civiles précédentes.

Le rapport rend compte de la mesure dans laquelle les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols sont atteints.

Le rapport donne lieu à un débat au sein du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante. Le débat est suivi d'un vote.

Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante font l'objet d'une publication dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article L. 2131-1.

Dans un délai de quinze jours à compter de leur publication, ils sont transmis aux représentants de l'Etat dans la région et dans le département, au président du conseil régional ainsi que, selon le cas, au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre ou aux maires des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ainsi qu'au président de l'établissement public mentionné à l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions d'application du présent article. Il précise notamment les indicateurs et les données qui doivent figurer dans le rapport ainsi que les conditions dans lesquelles l'Etat met à la disposition des collectivités concernées les données de l'observatoire de l'artificialisation.

L'article R2231-1 du code général des collectivités territoriales dispose que :

Le rapport relatif à l'artificialisation des sols prévu à l'article L. 2231-1 présente, pour les années civiles sur lesquelles il porte et au moins tous les trois ans, les indicateurs et données suivants :

1° La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, exprimée en nombre d'hectares, le cas échéant en la différenciant entre ces types d'espaces, et en pourcentage au regard de la superficie du territoire couvert. Sur le même territoire, le rapport peut préciser également la transformation effective d'espaces urbanisés ou construits en espaces naturels, agricoles et forestiers du fait d'une renaturation ;

2° Le solde entre les surfaces artificialisées et les surfaces désartificialisées, telles que définies dans la nomenclature annexée à l'article R. 101-1 du code de l'urbanisme ;

3° Les surfaces dont les sols ont été rendus imperméables, au sens des 1° et 2° de la nomenclature annexée à l'article R. 101-1 du code de l'urbanisme ;

4° L'évaluation du respect des objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et de lutte contre l'artificialisation des sols fixés dans les documents de planification et d'urbanisme. Les documents de planification sont ceux énumérés au III de l'article R. 101-1 du code de l'urbanisme.

Le rapport peut comporter d'autres indicateurs et données. Il explique les raisons des évolutions observées sur tout ou partie du territoire qu'il couvre, notamment l'impact des décisions prises en matière d'aménagement et d'urbanisme ou des actions de renaturation réalisées.

Pour établir ce rapport, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale compétents disposent gratuitement des données produites par l'observatoire de l'artificialisation mentionné à l'article R. 101-2 du code de l'urbanisme.

Ils peuvent également utiliser les données de dispositifs d'observation localement, en particulier ceux mentionnés au III de l'article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation et s'appuyer sur les analyses réalisées dans le cadre de l'évaluation du schéma de cohérence territoriale mentionnée à l'article L. 143-28 du code de l'urbanisme et de celle du plan local d'urbanisme mentionnée à l'article L. 153-27 du même code.

Dans ce contexte, une lettre du Préfet de Seine-et-Marne, en date du 21 novembre 2024 sollicite un rapport :

Il est précisé que ce rapport comprenne la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, exprimée en nombre d'hectares et en pourcentage de la superficie du territoire couvert.

Le rapport sera complété par des éléments relatifs au développement du territoire et par l'évolution de la consommation d'espaces (au regard notamment des décisions prises en matière d'aménagement).

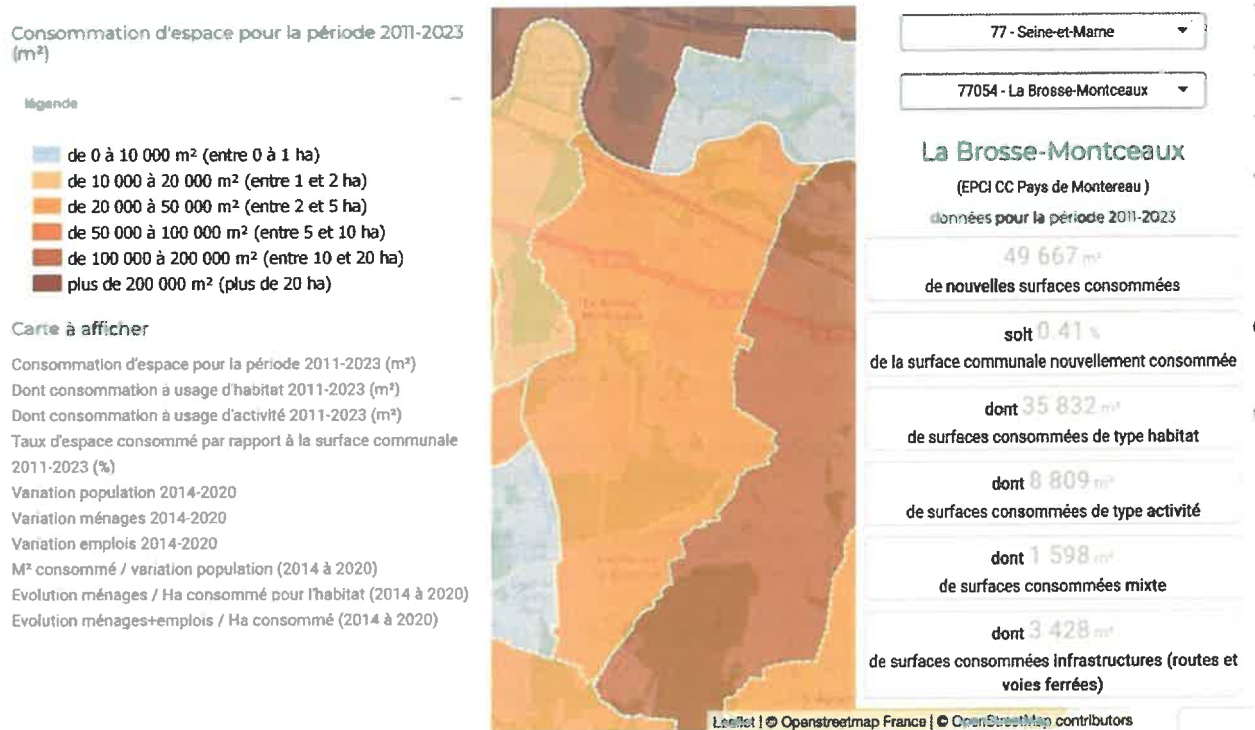
Ce rapport doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, suivi d'un vote.

A - État des lieux rétrospectif de la consommation d'espaces sur la base ministérielle

Source : <https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/cartographie-artificialisation>

Cette base indique les valeurs suivantes, pour la période 2011 – 2023, exprimée ici en hectares, avec un total de 4,97 hectares :

- 3,58 ha pour l'habitat,
- 0,88 ha pour l'activité,
- 0,16 ha "mixte",
- et 0,34 ha pour les infrastructures.



Les valeurs présentées en pages suivantes sont établies sur des bases issues de l'analyse de photographies aériennes.

*

* *

B - État des lieux rétrospectif de la consommation des espaces naturels effectué par la Commune :

→ Observation : les données les plus précises disponibles sont celles du MOS en 81 postes de 2012, et les photos aériennes ci-dessous, pour la période juillet 2012 – septembre 2021.

Cet état des lieux est donc effectué sur la base des photos aériennes et du MOS de 2012, par comparaison avec les photographies aériennes de septembre 2021 (Géoportail). La période suivante - 2021 / 2024 - a été établie par examen du registre des permis de construire.

Source : <https://cartoviz.institutparisregion.fr/> « Les évolutions vues du ciel » juillet 2012 – septembre 2021



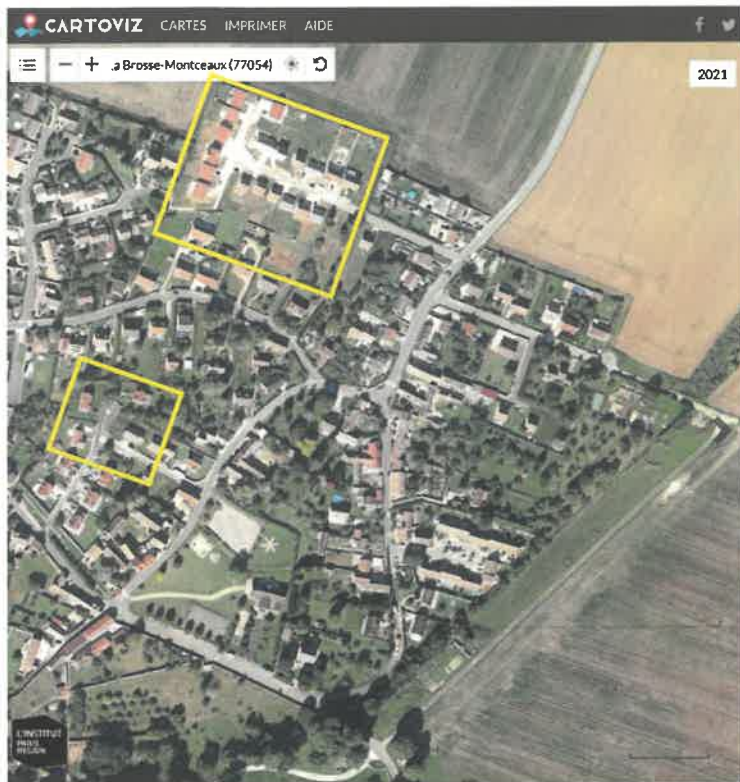
Consommation d'espaces principalement représentée, au nord-est du territoire, par une extension de l'exploitation d'une carrière de graviers d'alluvions, dans la vallée de l'Yonne. Toutefois, les modalités de réaménagement prévoient un retour à l'état *naturel*.



Consommation d'espaces représentée par deux constructions à usage d'activités économiques.



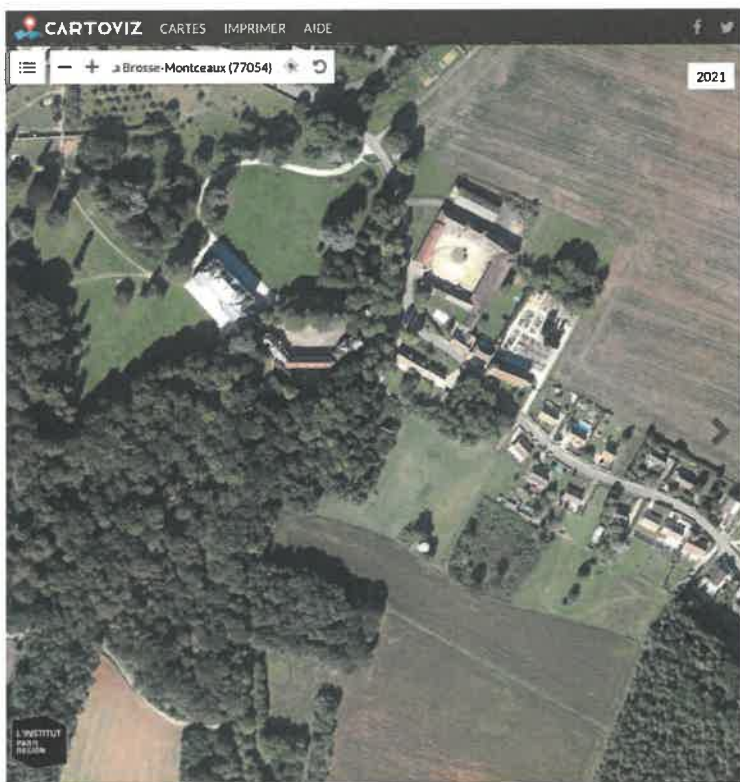
Consommation d'espaces qui apparaît nulle : les aménagements sont réalisés dans des emprises déjà occupées. On note toutefois une extension en préparation, constatée sur la période post 2021, rue de la Rangée.



LES ÉVOLUTIONS VUES DU CIEL **Le bourg secteur nord-est**



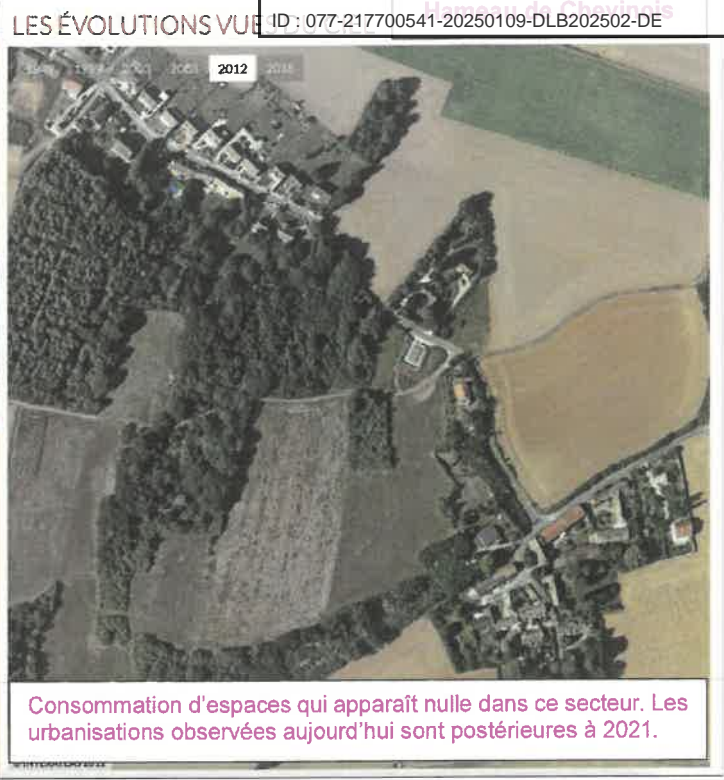
Consommation d'espaces qui apparaît constituée de la réalisation de deux lotissements d'habitation : le Cloître, au nord, et rue du Vigneau, au centre du village.



LES ÉVOLUTIONS VUES DU CIEL **Route de Chevinois**



Consommation d'espaces qui apparaît nulle dans ce secteur.



C - Consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, en nombre d'hectares et en % de la superficie de la commune. En caractérisant différents types d'espaces.

→ Observation : les données sont ici issues du MOS 2012 en 81 postes, par comparaison avec l'évolution du cadastre et (ou) des photographies aériennes de 2021, puis des constructions réalisées depuis cette date.

Période 2012 - 2021	Habitat	Activités	Équipements
Le Vigneau		0,28	0
Le Cloître		1,49	0
Le Petit Périchois		0	0,10
Phytorestore		0	0,32
Carrière les Grands Prés		0	1,99
Période 2021 - 2024			
Rue de la Rangée		0,16	0
Impasse M. Lorient		0,05	0
Route de Chevinois 1		0,25	0
Route de Chevinois 2		0,14	0
TOTAL surfaces en hectares		2,37	2,41
SURFACE COMMUNALE		1202	1202
% SURFACE COMMUNALE		0,20	#DIV/0!

→ Détails : voir la carte jointe, sur la base du MOS 2012 en 81 postes.

NOM 2012 - 2024	TYPE	SURFACE en m2	TOTAL
Le Petit Périchois	Activités	1000	
Phytorestore	Activités	3221	
Carrière les Grands Prés	Activités	19948	
TOTAL			24169
Le Vigneau	Habitat	2826	
Le Cloître	Habitat	14908	
Rue de la Rangée	Habitat	1634	
Impasse M. Lorient	Habitat	472	
Route de Chevinois 1	Habitat	2491	
Route de Chevinois 2	Habitat	1385	
TOTAL			23716

D – Éléments relatifs à la consommation d'espace, en relation d'aménagement.

→ Observation : la commune a aujourd'hui achevé son urbanisation, tout au moins au regard du PLU en vigueur et d'une mise en compatibilité sur déclaration de projet, laquelle va consommer 0,33 ha pour la reconstruction de la station d'épuration.

D.1 - Voir en page 21 du PADD : la "consommation d'espaces", naturels ou agricoles, retenue pour le PLU actuel, a été calculée sur la base des zones constructibles qui intégraient des parcelles non bâties.

Ça donnait ceci dans le PLU actuel : **1,64 hectare** (exploitation de carrière non comprise), alors que la commune disposait dans le SD-RIF de décembre 2013 d'un "droit" égal à 5% du périmètre réellement construit en 2012, que l'on avait alors calculé. Soit $\approx 53 \text{ hectares} \times 0,05 \approx 2,60 \text{ hectares}$.

Ces 53 hectares représentaient la surface totale des propriétés bâties. Pour parvenir à délimiter ce périmètre, on se fondait sur la carte ci-jointe : celle des MOS (modes d'occupation des sols), en 81 postes de légende.

Secteurs non construits classés en zone constructible	surface en m2
Cloître (le lotissement)	9900
route de Chevinois	4000
route de Chevinois chemin Fosse Jourée	1000
rue de la Rangée	1500
Total = 1,64 ha	16400

La différence (2,60 - 1,64 ha), a permis de mobiliser 0,33 ha de plus pour la STEP.

Secteurs non construits classés en zone constructible	surface en m2
Cloître (le lotissement)	9900
route de Chevinois	4000
route de Chevinois chemin Fosse Jourée	1000
rue de la Rangée	1500
<u>extension station d'épuration</u>	3300
Total = 1,97 ha	19700

D.2 - Incidence du futur SD-RIF E sur le PLU de la Brosse-Montceaux.

Le futur SD-RIF va donner un droit d'extension de 2% par rapport au périmètre réellement construit en 2021. Soit les 53 hectares construits de 2012, plus ce qui a été bâti en extension du périmètre initial entre 2012 et 2021. À savoir de l'ordre 54,5 hectares. Avec un droit à construire de 2%, ça donne ≈ 1 hectare.

Vérification faite, ce qui va encore figurer en extension dans le PLU initial (à compter de 2021, point 0 du SDRIF E) représente 0,58 ha.

Secteurs non construits classés en zone constructible	surface en m2
Cloître (le lotissement)	0
route de Chevinois	1000
route de Chevinois chemin Fosse Jourée	0
rue de la Rangée	1500
<u>extension station d'épuration</u>	3300
Total = 0,58 ha	5800

*

* *

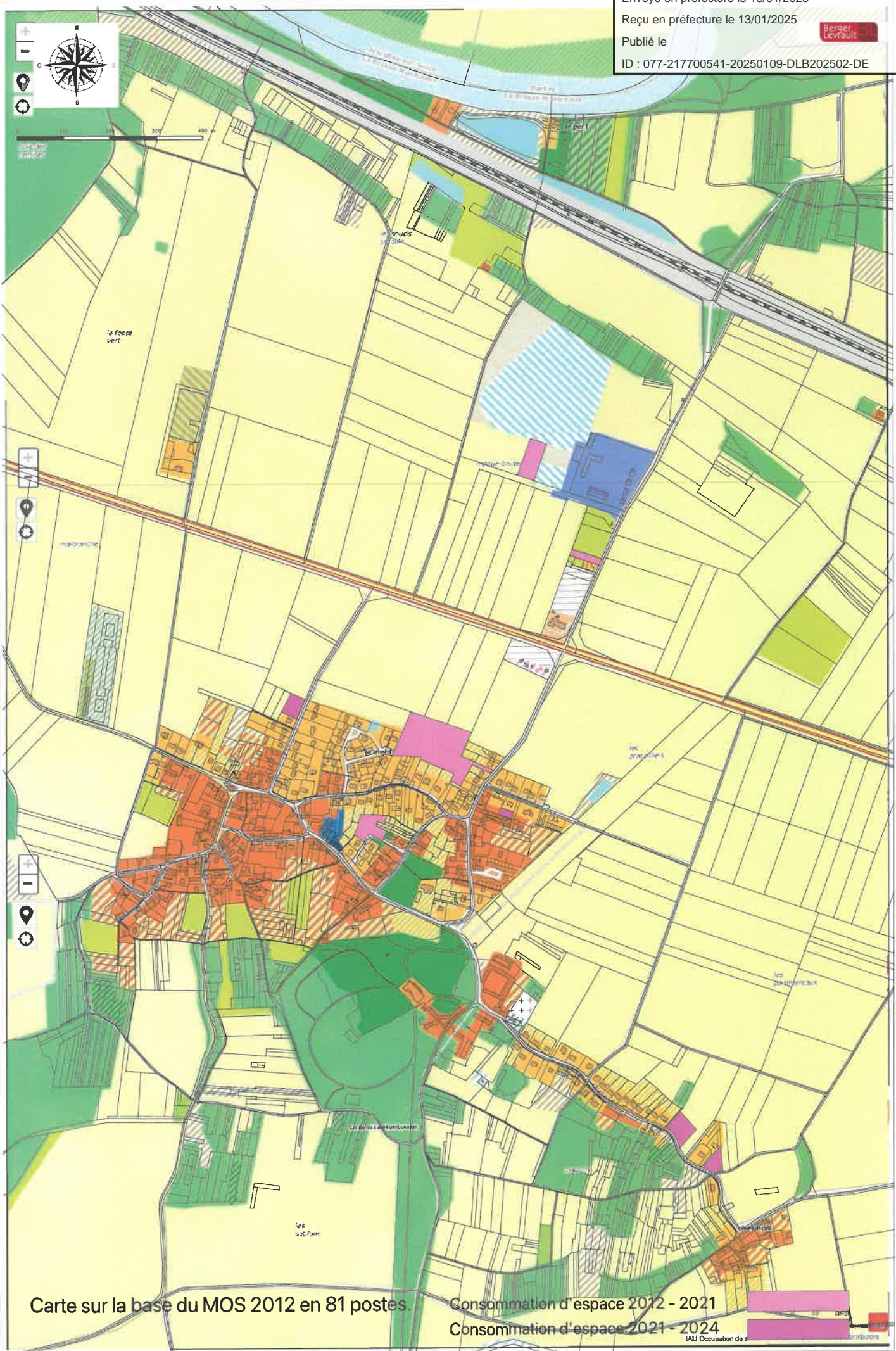
Envoyé en préfecture le 13/01/2025

Reçu en préfecture le 13/01/2025

Publié le



ID : 077-217700541-20250109-DLB202502-DE



Carte sur la base du MOS 2012 en 81 postes.

Consommation d'espace 2012 - 2021

Consommation d'espace 2021 - 2024

Envoyé en préfecture le 13/01/2025

Reçu en préfecture le 13/01/2025

Publié le



ID : 077-217700541-20250109-DLB202502-DE

FAQ

Se connecter

S'inscrire

 Synthèse

 Les attendus de la loi C&R

 Rapport triennal local

 Trajectoire de sobriété foncière

 Pilotage territorial

 Consommation d'espaces NAF

 Artificialisation des zonages
d'urbanisme

 Enjeux environnementaux

 Usage et couverture du sol (OCS
GE)

 Téléchargements

La Brosse- Montceaux

Diagnostic créé le 6 janvier 2025 à 15:51

Période d'analyse
De 2011 à 2022Maille
d'analyse
Commune

Synthèse

Estimation de la trajectoire 2031

+4,9 haBilan consommation
d'espaces 2011-2020**+2,5 ha**Consommation cumulée
de la période du 1er jan.
2021 au 31 déc. 2030 (10
ans) avec un objectif non-
réglementaire de réduction
de 50,0%



 Synthèse

Les attendus de la loi C&R

Rapport triennal local

Trajectoire de sobriété foncière

 Pilotage territorial

Consommation d'espaces NAF

Artificialisation des zonages d'urbanisme

 Enjeux environnementaux

Usage et couverture du sol (OCS GE)

 Téléchargements



[Consulter les trajectoires](#)

[FAQ](#)

[Se connecter](#)

[S'inscrire](#)

Consommation

Bilan de la consommation d'espaces

+5,0 ha

Consommation d'espaces
2011-2022

+0,4 ha

Consommation d'espaces
moyenne par an entre
2011-2022

Source de données: **FICHIERS FONCIERS**

[Détails données et calcul](#)

Source

Données d'évolution des fichiers fonciers produits et diffusés par le Cerema depuis 2009 à partir des fichiers MAJIC (Mise A Jour de l'Information Cadastre) de la DGFiP. Le dernier millésime de 2023 est la photographie du territoire au 1er janvier 2023, intégrant les évolutions réalisées au cours de



FAQ

Se connecter

S'inscrire

 Synthèse

LES UNITÉS DU CÉLUIX DONT LA CONSOMMATION D'ESPACES NAF (URBAINES, Agricoles et Forestiers) par année, par destination et par commune.

 Les attendus de la loi C&R

Rapport triennal local

Trajectoire de sobriété foncière

 Pilotage territorial

Consommation d'espaces NAF

Artificialisation des zonages d'urbanisme

 Enjeux environnementaux

Usage et couverture du sol (OCS GE)



Téléchargements

Consulter le bilan de consommation d'espaces

Artificialisation

Bilan de l'artificialisation nette entre 2011 et 2022

Objectif zéro artificialisation nette en 2050

Sur la période demandée, l'OCS GE couvre de 2017 à 2021.

1,3 ha

Artificialisation nette sur la période ?

+1,3 ha

Total artificialisation sur la période

+0,1 ha

Total désartificialisation sur la période



FAQ

Se connecter

S'inscrire

Synthèse

Les attendus de la loi C&R

Rapport triennal local

Trajectoire de sobriété foncière

Pilotage territorial

Consommation d'espaces NAF

Artificialisation des zonages d'urbanisme

Enjeux environnementaux

Usage et couverture du sol (OCS GE)



Téléchargements



OCS GE (millésime min : 2 017, millésime max : 2 021).

Calcul

L'artificialisation nette = artificialisation - désartificialisation sur la période.

Consulter le bilan de l'artificialisation

Croisement avec les zonages d'urbanisme

Artificialisation des zonages d'urbanisme selon les documents d'urbanisme en vigueur

Sur la période demandée, l'OCS GE couvre de 2017 à 2021.

3,1%

Taux d'artificialisa

98,2%

Taux d'artificialisa

5,1%

Taux d'artificialisa

Envoyé en préfecture le 13/01/2025
Reçu en préfecture le 13/01/2025
Publié le
ID : 077-217700541-20250109-DLB202502-DE





Synthèse

Les attendus de la loi C&R

Rapport triennal local

Trajectoire de sobriété foncière

Pilotage territorial

Consommation d'espaces NAF

Artificialisation des zonages d'urbanisme

Enjeux environnementaux

Usage et couverture du sol (OCS GE)



Téléchargements



agricole)

Surface

Totale: **884,9**

ha

urbaniser)

Surface

Totale: **1,7**

ha

naturelle)

Surface

Totale: **2575**

ha

FAQ

Se connecter

S'inscrire

Source de données: OCS GE

Détails données et calcul

Source

Données OCS GE (Occupation des Sols à Grande Echelle) de l'IGN, sur la





FAQ

Se connecter

S'inscrire

Synthèse

Les attendus de la loi C&R

Rapport triennal local

Trajectoire de sobriété foncière

Consulter les zonages d'urbanisme

Pilotage territorial

Consommation d'espaces NAF

Artificialisation des zonages d'urbanisme

Enjeux environnementaux

Usage et couverture du sol (OCS GE)



Téléchargements

Calcul

Qualifier l'artificialisation de chaque parcelle OCS GE via la matrice d'artificialisation (consulter). Puis comparer la surface totale des parcelles artificialisées dans chaque zonage d'urbanisme à la surface de la zone pour connaître le taux d'occupation.

Accessibilité: non conforme

Mentions légales

Données personnelles

Statistiques

Documentations

FAQ

Contactez-nous



Nomenclature du mode d'occupation des sols - Mos

11 postes

24 postes

47 postes








81 postes












1	Forêts	1	Forêts	1	Bois ou forêts	1	Bois ou forêts
		2	Forêts	2	Coupes ou clairières en forêts	2	Coupes ou clairières en forêts
		3	Forêts	3	Peuplerates	3	Peuplerates
2	Milieux semi-naturels	2	Milieux semi-naturels	4	Milieux semi-naturels	4	Espaces ouverts à végétation arbustive ou herbacée
		3	Grandes cultures	5	Terres labourées	5	Berges
		4	Autres cultures	6	Terres labourées	6	Terres labourées
3	Espaces agricoles	5	Grandes cultures	7	Prairies	7	Prairies
		6	Espaces verts urbains	8	Vergers, pépinières	8	Vergers, pépinières
		7	Espaces ouverts artificialisés	9	Maraîchage, horticulture	9	Maraîchage, horticulture
		8	Espaces ouverts artificialisés	10	Cultures intensives sous serres	10	Cultures intensives sous serres
4	Eau	5	Eau	10	Eau	11	Eau fermée (étangs, lacs...)
		6	Espaces verts urbains	11	Parcs ou jardins	12	Cours d'eau
		7	Espaces ouverts à vocation de sport	12	Jardins familiaux	13	Parcs ou jardins
		8	Espaces ouverts à vocation de sport	13	Jardins de l'habitat	14	Jardins familiaux
		9	Espaces ouverts à vocation de sport	14	Terrains de sport en plein air	15	Jardins de l'habitat individuel
		10	Espaces ouverts à vocation de sport	15	Terrains de sport en plein air	16	Jardins de l'habitat rural
		11	Espaces ouverts à vocation de sport	16	Terrains de sport en plein air	17	Jardins de l'habitat continu bas
		12	Espaces ouverts à vocation de sport	17	Terrains de sport en plein air	18	Terrains de sport en plein air









19	Tennis découverts			
20	Baignades			
21	Parcs d'évolution d'équipements sportifs			
22	Golfs			
23	Hippodromes			
24	Camping, caravanning			
25	Parcs liés aux activités de loisirs sauf parcs de châteaux			
26	Cimetières			
27	Surfaces engazonnées avec ou sans arbustes			
28	Terrains vacants			
15	Equipements sportifs de grande surface			
16	Camping, caravanning			
17	Parcs liés aux activités de loisirs sauf parcs de châteaux			
18	Cimetières			
19	Surfaces engazonnées avec ou sans arbustes			
20	Terrains vacants			
8	Espaces ouverts à vocation de tourisme et loisirs			
9	Cimetières			
10	Autres espaces ouverts			
11	Habitat individuel			
12	Habitat collectif			
13	Habitat autre			
6	Habitat individuel			
7	Habitat collectif			
21	Habitat individuel			
22	Ensemble d'habitat individuel identique			
23	Habitat rural			
24	Habitat continu bas			
25	Habitat collectif continu haut			
26	Habitat collectif discontinu			
27	Habitat autre			
29	Habitat individuel			
30	Ensembles d'habitat individuel identique			
31	Habitat rural			
32	Habitat continu bas			
33	Habitat collectif continu haut			
34	Habitat collectif discontinu			
35	Prisons			
36	Habitat autre			
8	Activités			
14	Activités économiques et industrielles			
28	Equipements pour eau, assainissement, énergie			
37	Production d'eau			
38	Assainissement			
39	Electricité			
40	Gaz			



41		Pétrole
42		Infrastructures autres
43		Zones ou espaces affectés aux activités
44		Grandes emprises industrielles
45		Zones d'activités économiques
46		Entreposage à l'air libre
47		Entrepôts logistiques
48		Grandes surfaces commerciales
49		Autres commerces
50		Grands magasins
51		Stations-service
52		Bureaux
53		Installations sportives couvertes
54		Centres équestres
55		Piscines couvertes
56		Piscines en plein air
57		Autodromes
58		Enseignement de premier degré
59		Enseignement secondaire
60		Enseignement supérieur
61		Enseignement autre
62		Hôpitaux, cliniques
63		Autres équipements de santé
64		Grands centres de congrès et d'exposition
65		Equipements culturels et de loisirs
66		Sièges d'administrations territoriales
29		Zones ou espaces affectés aux activités
30		Entrepôts logistiques
31		Commerces
32		Bureaux
33		Bâtiments ou installations de sport
34		Etablissements d'enseignement
35		Etablissements de santé
36		Grands centres de congrès et d'exposition
37		Equipements culturels et de loisirs
38		Administrations, organismes officiels
15		Entrepôts logistiques
16		Commerces
17		Bureaux
18		Sport (construit)
19		Equipements d'enseignement
20		Equipements de santé
21		Equipements culturels, touristiques et de loisirs
22		Autres équipements
9		Equipements

- 67  Equipements de missions de sécurité civile
- 68  Equipements d'accès au public limité
- 69  Autres équipements accueillant du public
- 70  Mairies
- 71  Marchés permanents
- 72  Lieux de culte
- 73  Autres équipements de proximité

- 10 Transports
 - 23 Transports
 - 40  Emprises de transport ferré
 - 41  Emprises routières
 - 42  Parcs de stationnement
 - 43  Gares routières, dépôts
 - 44  Installations aéroportuaires
 - 73  Emprises de transport ferré
 - 74  Voies de plus de 25 m d'emprise
 - 75  Parkings de surface
 - 76  Parkings en étages
 - 77  Gares routières, dépôts de bus
 - 78  Installations aéroportuaires

- 11  Carrières, décharges et chantiers
 - 24  Carrières, décharges et chantiers
 - 45  Extraction de matériaux
 - 46  Décharges
 - 47  Chantiers
 - 79  Extraction de matériaux
 - 80  Décharges
 - 81  Chantiers

© IAU IdF 2012

